



**HAL**  
open science

## Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer

Jacques Bres

► **To cite this version:**

Jacques Bres. Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer : Parcours, proposition. De la morphologie à la sémantique grammaticale. VIII e Congrès International de Linguistique Française, VIII CILF, Sep 2008, Oviedo, Espagne. pp.201-225. hal-00329864

**HAL Id: hal-00329864**

**<https://hal.science/hal-00329864>**

Submitted on 4 Jul 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

\*2010, — « Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer », in C. Alvarez Castro, F. Bango de la Campa, et M.L. Donaire (éd.), *Liens linguistiques*, Peter Lang, 201-225.

**Jacques Bres**

*Praxiling* UMR 5267, CNRS-Montpellier III

### **Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer... Parcours, proposition. De la morphologie à la sémantique grammaticale**

P. Dendale, dans sa présentation de l'ouvrage de 2001 qu'il dirigea avec L. Tasmowski, avançait que le conditionnel (en français) faisait l'objet d'un récent regain d'intérêt, notamment à la suite des thèses de P. Haillet (1992) et L. Abouda (1997a). Effectivement, et l'ouvrage cité est d'ailleurs une contribution de poids à ce mouvement. Nous disposons à ce jour d'un ensemble de travaux qui ont permis de progresser dans la description de cette forme verbale. Mon intervention ne vient-elle pas trop tard, dans un monde grammatical trop vieux ?... Je vais mettre à profit cette position de retardataire qui a tout loisir de couler un regard rétrospectif sur l'œuvre de ses aînés, pour classer les différentes approches du conditionnel<sup>1</sup> et en proposer une lecture (point 1), avant d'avancer une hypothèse qui tente de faire avancer la réflexion (point 2).

#### **1. Classez-les toutes, chacun reconnaîtra la sienne...**

P. Dendale (*op. cit.* :10-11) distingue à juste titre deux grandes approches du conditionnel : modale, aspectuo-temporelle. Cette bipartition reflète le débat grammatical dont cette forme est l'objet depuis des lustres : mode à part entière, à côté des modes nominaux, du subjonctif et de l'indicatif, ou temps de l'indicatif ? Les grammaires actuelles, qui plaident plutôt pour faire du conditionnel une forme de l'indicatif, différencient les emplois temporels des emplois modaux (p. ex. Leeman 1994), comme si la dimension modale de ce temps faisait toujours de la résistance. Il me semble toutefois qu'il faut rajouter un troisième paradigme explicatif, plus récent : celui de la polyphonie – ou du dialogisme<sup>2</sup> – que je ne rangerai donc pas, à la différence de P. Dendale, comme une variante récente de l'approche aspectuo-temporelle. On dira donc que le conditionnel fait l'objet de trois grands types de traitement : modal, aspectuo-temporel, polyphonique. Par delà leurs différences, ces trois types tendent à travailler dans un même cadre monosémique, voire monosémiste : à savoir que chaque théorisation pose une valeur en langue unique de la forme dont procéderaient les différents emplois en discours.

Au risque de mes erreurs de lecture, voici le classement que je propose. Je précise que je ne prends pour objet que les travaux récents – depuis les années 80 –, corpus que je choisis de compléter par certains textes des grands ancêtres qui les ont parfois inspirés, à savoir G. Guillaume (1929, 1971), Damourette et Pichon (1936), et H. Reichenbach (1947). On peut considérer comme développant une approche (plutôt) :

– modale : Moeschler et Reboul 2001; et de façon moins catégorique : Korzen et Nølke 2001, Kronning 2002.

– aspectuo-temporelle : Guillaume 1929, 1971, Reichenbach 1947, Martin 1981, Gosselin 1996, 2001, Vet et Kampers-Manhe 2001, Wilmet 1997, 2001 ; et un peu

---

<sup>1</sup> L'analyse sera conduite sur la forme simple, le *conditionnel présent* des grammaires, mais il est évident qu'elle vaut, *mutatis mutandis*, pour la forme composée, le *conditionnel passé*, qui sera à l'occasion sollicitée.

<sup>2</sup> J'use personnellement du terme de *dialogisme* plutôt que de celui de *polyphonie* pour des raisons développées dans Bres 2005, Nowakowska 2005, Bres et Rosier 2007.

différemment (cf. *infra* 1.2.3.) : Damourette et Pichon 1936, Vetters 2001, Caudal et Vetters 2005 ;

– polyphonique : Korzen et Nølke 1990 et 2001, Abouda 1997a et 2001, Haillet 1992, 2002, 2003 et 2007, Donaire 1998, Vuillaume 2001, Kronning 2002.

Assortissons ce classement de la clause suivante qui l'assouplit. Classer, c'est tracer des lignes de frontières, que ne manquent pas d'enjambrer ceux qui ont de la famille de l'autre côté : ainsi l'approche aspectuo-temporelle de Wilmet fait-elle une place à l'énonciateur secondaire de la polyphonie (2001 : 37) ; les approches polyphoniques lorgnent parfois du côté du paradigme modal (Korzen et Nølke 2001, Kronning 2002), ou rappellent que leurs origines se situent dans les terres aspectuo-temporelles (Abouda 1997a, 2001 ; Vuillaume 2001). Plus encore, on peut, si on a un pied dans chaque pays, se jouer de ces frontières : on verra que c'est le cas de l'hypothèse que je propose qui, sur une base aspectuo-temporelle, définit la valeur en langue du conditionnel comme dialogique.

Je ferai de chacun de ces trois grands types une brève présentation, assortie d'une réflexion critique. Il s'agira de dégager, par delà les différences, des tendances : cette perspective rend le propos forcément schématique, mais je l'espère point trop simplificateur, voire faussé.

## 1. 1. Approche modale

C'est actuellement le paradigme explicatif le moins sollicité. Sans entrer dans la diachronie de l'étude de cette forme (cf. Wilmet 2001), rappelons que tel n'était pas le cas encore récemment : dans la nomenclature officielle de 1910, reprise en 1961, le conditionnel est un mode, comme l'indicatif, le subjonctif et l'impératif ; et c'est ainsi qu'il apparaît dans la 9<sup>e</sup> édition du *Bon usage* de Grevisse (1969 : § 613).

Ce type d'approche s'appuie non sur la morphologie mais sur la dénomination de *conditionnel*, pour poser comme valeur de base de cette forme l'actualisation d'un procès dont la réalisation est la conséquence d'une condition. Y est privilégié l'emploi *hypothétique* que l'on trouve dans (1) :

(1) Qu'est-ce que vous *feriez* si une femme vous disait qu'elle vous aime ? (Maupassant, *La Bûche*)

Moeschler et Reboul 2001, en appui sur la sémantique des mondes possibles et sur la théorie de la pertinence, « commenc(ent) par examiner les emplois desquels le conditionnel tire son nom, ceux où il intervient dans des phrases dites conditionnelles » (p. 148) ; et en dérivent ensuite les autres fonctionnements, notamment le conditionnel temporel qui à première vue semble ne pas avoir de lien avec la sémantique des tours hypothétiques :

(2) Charles croyait qu'Emma lui *serait* fidèle (Moeschler et Reboul 2001 : 158)

Les auteurs avancent qu'il est possible de sous-entendre une « assertion conditionnelle » :

(2') Si les croyances de Charles se réalisent / se réalisaient, Emma lui sera / serait fidèle (*op. cit.* : 159)

Korzen et Nølke 2001 de leur côté développent une théorie localiste selon laquelle le conditionnel est le signe d'un déplacement vers un point de repère (R) différent des coordonnées énonciatives standard, dont il sera rendu compte en termes de polyphonie (cf. *infra* 1.3.). Pour ce qui nous concerne ici, il faut noter qu'ils proposent de rendre compte des différents emplois de cette forme à partir d'une commune glose métalinguistique en *si* : « si on se place à R, c'est le cas que P » (2001 : 128). Ainsi du conditionnel *de citation* (ou *de rumeur*, ou *journalistique* suivant les auteurs) :

(3) le premier ministre *accepterait* de parler à la télévision

qui se voit expliqué par la reformulation conditionnelle :

(3') le premier ministre accepte de parler à la télévision, si ce que l'on raconte est vrai (2001 : 133).

Cette partie liée du conditionnel avec la conséquence d'une condition est moins explicite chez H. Kronning, mais tout aussi déterminante, puisqu'il pose que « la signification conceptuelle du COND dénote le conséquent *q* [...] d'une relation abstraite de consécution, qui subsume la consécution temporelle, logique et causale » (2002 : 561).

Au fondement de cette forme donc, pour ce paradigme explicatif, il y aurait soit une condition explicite ou implicite, soit une relation consécutive qui la présuppose : à savoir une valeur modale.

Le principal atout de l'approche modale est, outre son effet d'évidence – le conditionnel apparaît dans bien des emplois lié à une condition, explicite ou implicite<sup>3</sup> – le fait que cette forme s'est développée, au cours de l'histoire, aux dépens du subjonctif (Brunot et Bruneau 1969 : 320), donc d'un mode, dans les tours hypothétiques, mais également dans des relatives comme :

(5) je cherche une maison qui *ait* / *aurait* un jardin (ex. de Bruneau et Brunot 1969 : 320)

Ou, en français populaire, en complétive, ce qui était déjà parfaitement possible au XVI<sup>e</sup> siècle :

(6) Certes je crains que vous le *maudiriez* (Marguerite de Navarre, cité par Gougenheim 1929/1971 : 166, cité par Wilmet 1997/2003 : 440).

Les réserves que l'on peut formuler à son encontre sont cependant fortes. S'appuyer sur la dénomination de *conditionnel* plutôt que sur sa morphologie comme le font Moeschler et Reboul 2001, c'est privilégier la catégorisation métalinguistique au détriment du fait linguistique. On sait que la première est fort sujette à caution<sup>4</sup>, alors que la seconde ne saurait mentir : le linguiste croit au signifiant. Or le conditionnel est diachroniquement issu de la périphrase V. *inf.* + *habere* à l'imparfait, périphrase qui sert également de patron à la formation du futur (V. *inf.* + *habere* au présent). On voit mal qu'une même structure puisse entrer dans la création d'une part d'un mode (le conditionnel) et d'autre part d'un temps (le futur) d'un autre mode (l'indicatif)<sup>5</sup>. Arguments complémentaires : il n'y a pas de mode qui emprunte sa morphologie à un autre ; et, syntaxiquement, le conditionnel se comporte exactement comme les autres temps de l'indicatif et différemment du subjonctif et de l'infinitif (Abouda 1997b). D'autre part, il semble bien qu'un emploi (au moins) de cette forme résiste absolument à la glose en *si*, le conditionnel dit « historique » ou « objectif » (Nilsson-Ehle 1943) :

(7) L'heure de gloire de son jazz raffiné avait sonné. Jamais plus Shaw ne *regagnerait* 60 000 dollars par semaine (*Le Figaro*, janvier 2005, *Artie Shaw : swing, romances et symphonies*, corpus E. Labeau)

---

<sup>3</sup> Condition implicite p. ex. dans :

(4) De tous côtés, Beauvoir est insultée, dénigrée, d'une manière qui, *aujourd'hui*, *susciterait* probablement des procès. (*Le Monde* 18 juillet 2008)

*aujourd'hui* ≈ 'si cela se passait aujourd'hui'.

<sup>4</sup>Tout particulièrement la terminologie des formes verbales, qui souvent induit en erreur : p. ex. les dénominations d'infinitif *présent* / *passé*, alors que la spécificité du mode infinitif est précisément de ne pas inscrire le procès dans la division du temps en époques présente, passée et future.

<sup>5</sup> Les anciennes grammaires classaient d'ailleurs le futur, à l'instar du conditionnel, comme un mode.

(8) Les femmes... il ne s'était pas fatigué de les aimer. J'ai besoin de cela, lui *dirait*-il beaucoup plus tard. (Ferneu, *La conversation amoureuse*)

Notons que Moeschler et Reboul, lorsqu'ils traitent du « conditionnel ailleurs que dans les conditionnelles » (2001 : 158 et sq.), ne font pas état de ce tour ; Korzen et Nølke (2001) par contre, le mentionnent bien et en proposent une analyse (2001 : 130-131), mais sans faire appel à la glose en *si*, alors même qu'ils viennent précédemment (p. 128) de faire l'hypothèse qu'il « est partout possible de se servir d'une conditionnelle pour décrire le sens du conditionnel dans ses différents emplois » (2001 : 128).

Il me semble donc que, quelle que soit l'ingéniosité que les auteurs développent pour trouver une conditionnelle ou une relation de consécution sous-jacente à tel ou tel emploi<sup>6</sup> qui feraient du conditionnel un mode, on ne saurait placer au principe de cette forme un sémantisme modal profond de condition (Moeschler et Reboul, Korzen et Nølke) ou de consécution (Kronning). Procéder ainsi, c'est – pour user d'une image – prendre l'arbre pour la forêt, à savoir prendre un emploi, fréquent en discours, pour la valeur en langue du temps verbal, ce qui conduit inévitablement à des acrobaties pour faire rentrer les autres arbres de la forêt dans le moule explicatif proposé, ou à des oublis.

## 1.2. Approche temporelle

Les différentes théorisations qui relèvent de cette approche se fondent toutes sur une analyse morphologique et systémique : le conditionnel est non un mode mais un temps de l'indicatif de par sa morphologie qui associe l'affixe *-r* qui entre dans la composition du futur et l'affixe *-ai(s)* de l'imparfait ; en tant que tel, il sera placé dans une des trois époques de ce mode – passée, présente ou future – et positionné par rapport aux autres temps de l'indicatif – le futur, l'imparfait – avec lesquels il a en commun l'un de ces affixes. Ce type d'analyse répond parfaitement au « cahier des charges » de l'analyse du conditionnel, tel que le formule Wilmet (2001 : 25-26) : « faire justice de ses attaches sémantiques avec le subjonctif ; de ses attaches formelles avec l'IMP (...) et avec le FUT. » Là s'arrête le consensus et commencent les divergences dans les analyses : cette forme est-elle un temps de l'époque future (de par l'affixe *-r*), ou de l'époque passée (de par l'affixe *-ai(s)*) ? Et, autre question, aspectuelle cette fois-ci : comment le conditionnel représente-t-il le temps interne du procès : globalement ? cursivement ? On traitera d'abord de la problématique temporelle (1.2.1-1.2.3), puis de la question aspectuelle (1.2.4.).

### 1.2.1. Conditionnel et époque future

Guillaume classe le conditionnel dans les temps de l'époque future (1929 : 54), ce qui se manifeste notamment au niveau des dénominations : ce temps se voit rebaptisé *futur hypothétique*, pour être opposé au *futur catégorique*, le futur des grammaires. Sans entrer dans le détail de l'analyse, soulignons deux points : (i) Guillaume articule les deux temps à partir de la catégorie sémantique d'*hypothèse* à laquelle la notion de futur serait par nature liée :

[l'époque future] est faite de temps qui n'a pas encore existé réellement et que, par suite, on imagine, on suppose, avec cette particularité que tout l'effort de la pensée s'emploie à le supposer le moins possible, autrement dit à le réaliser au maximum, de manière à en faire l'équivalent symétrique du passé. (1929 : 54).

---

<sup>6</sup> M. Wilmet : « la quête d'une « condition » sous le conditionnel représente dès ce moment [l'adoption de la dénomination conditionnel dans la nomenclature officielle en 1910] « le fléau de l'ancienne pédagogie grammaticale » (Clédat 1927 : 29). On n'oserait jurer que le réflexe ait complètement disparu... » (2001 : 25).

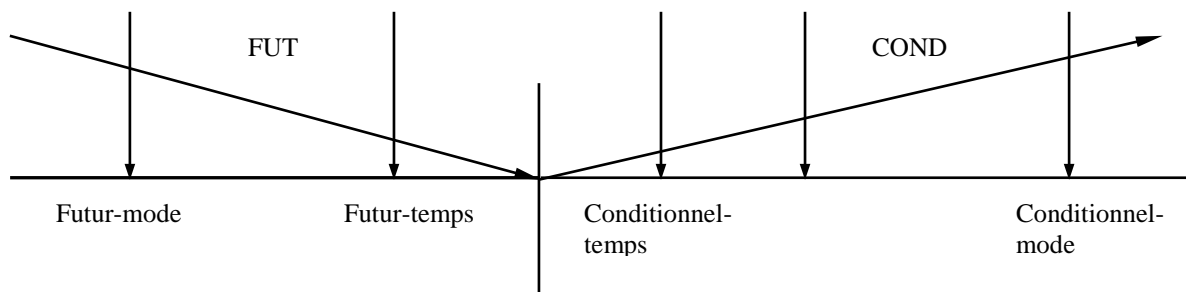
On aurait deux saisies opérées sur le mouvement de réalisation qui va d'un maximum à un minimum d'hypothèse : une saisie précoce, correspondant à la période *hypothétique*, et dont le signifiant serait le conditionnel ; une saisie tardive, correspondant à la période *catégorique*, dont le signifiant serait le futur. Le conditionnel serait une forme qui n'aurait pas expulsé d'elle-même l'élément hypothétique définitoire de l'époque future, ce qui motive son appellation de futur *hypothétique*.

(ii) G. Guillaume fonde son analyse sur l'opposition sémantique des deux énoncés imaginés *vous réussirez / vous réussiriez*, (1929 : 56 ; 1971 : *leçons* de 1949, p. 136), dans lesquels effectivement le procès *réussir*, qu'il soit au futur ou au conditionnel, concerne l'époque future. Il aborde l'emploi temporel, manifestement lié à l'époque passée, seulement ensuite. Une fois mis en relation minimum d'hypothèse, limite  $\alpha$  et point d'achèvement du présent pour le futur d'une part, et maximum d'hypothèse, limite  $\omega$  et point d'achèvement du passé pour le conditionnel d'autre part, l'emploi temporel se voit rapidement expédié à l'aide d'une négation restrictive, qui le réduit à un simple phénomène d'accord : dans *je savais qu'il viendrait*, « la forme conditionnelle n'exprime rien de plus que la subordination du futur au passé » (1929 : 56). Dans ce cas, elle ne véhiculerait pas de surcharge d'hypothèse :

Ce qu'on pense sous la forme *viendrait*, c'est *viendra*. Et si la forme en *-ait* intervient et se substitue à celle du futur proprement dit, c'est pour des raisons non de morphologie, mais de syntaxe (1971 : 119).

La forme du futur en *-rait* est donc habile à rendre la décadence morphologique liée à une surcharge d'hypothèse et la décadence syntaxique ne comportant pas cette surcharge (*op. cit.* : 138).

Martin 1981, puis Soutet 2006 reprendront cette hypothèse du conditionnel comme futur hypothétique en articulant plus fortement encore futur et conditionnel, à l'aide d'un concept fétiche de la psychomécanique, le *tenseur binaire radical* :



**Figure 1**

Le futur est positionné sur une tension 1 actualisante, allant du virtuel à l'actuel, avec en interception précoce, ses emplois modaux, et en interception tardive, ses emplois temporels ; le conditionnel, sur une tension 2 ouvrante, allant à l'inverse de l'actuel au virtuel, avec en interception précoce, ses emplois temporels, et en interception tardive, ses emplois modaux.

La solution psychomécanique a une forte puissance de séduction, surtout dans sa version récente qui articule les emplois du futur et ceux du conditionnel sur le tenseur binaire. Mais rend-elle vraiment compte des faits ? Plusieurs objections peuvent lui être adressées.

(i) Définir le conditionnel comme un temps de l'époque future rend difficilement compte des emplois temporels dans lesquels il est manifestement lié au passé : dire que dans ce cas on a affaire à un fait non pas morphologique mais purement syntaxique, selon lequel le conditionnel vaudrait pour un futur, ce qui expliquerait qu'il ne porte pas là de surcharge

d'hypothèse, apparaît plus comme un tour de passe-passe que comme une explication. Elle contrevient au principe d'analyse qui fait toute confiance à la forme : le conditionnel serait *hypothétique*, sauf lorsqu'il ne le serait pas<sup>7</sup>...

Plus encore, placer la catégorie d'*hypothèse* au principe du conditionnel bute frontalement sur l'emploi temporel « historique » illustré par (7-8), dans lequel ce temps peut être remplacé par des temps du passé comme le passé simple, le passé composé ou l'imparfait « narratif » qui inscrivent pleinement le procès dans la réalité :

(7') L'heure de gloire de son jazz raffiné avait sonné. Jamais plus Shaw ne *regagnerait* (/ *regagna* / *a regagné* / *regagnait*) 60 000 dollars par semaine.

R. Martin reconnaît la difficulté. Après avoir classé les différents emplois de cette forme., il ajoute :

On n'a pas évoqué le conditionnel « objectif » (...). Impossible de le gloser ni par le *cond U*, ni par le *cond. m*. Mais il faut convenir que c'est un emploi marginal, ressenti comme artificiel. (1981 : 91).

Effectivement, il n'y a aucune nuance d'hypothèse dans cet emploi (pas plus que de « décadence syntaxique »). Ne pouvant l'inclure dans la théorisation psychomécanique, R. Martin se voit contraint, pour ne pas renoncer à son explication, à le dévaloriser : il ne correspondrait pas au génie de la langue française...

(ii) L'approche développée par G. Guillaume et la suite que lui donnent R. Martin et O. Soutet sont-elles en parfaite cohérence théorique ? Pour Guillaume, la « période de construction » du futur signifiée par le conditionnel en tant que futur hypothétique précède « la période de futur construit » (1929 : 54) signifiée par le futur catégorique, soit donc la succession conditionnel > futur. Le tenseur binaire (figure 1) présente l'ordre inverse, puisqu'il place en tension 1 le futur, et en tension 2, le conditionnel, soit donc la succession futur > conditionnel. Mais peut-être a-t-on affaire là à deux types de temporalité. Ce point mériterait alors d'être précisément argumenté.

Les deux termes de *futur* et d'*hypothétique* par lesquels l'approche psychomécanique définit le conditionnel me semblent faire problème. S'il convient d'articuler conditionnel et futur du fait du morphème *-r* qu'ils partagent, c'est sur la base de l'ultériorité (d'ordre anaphorique) et non sur celle du futur (d'ordre déictique), nous le verrons *infra* 2. Quant au sémantisme d'« hypothèse », il nous apparaît ne pas relever de la valeur en langue du conditionnel, mais avoir le statut d'effet de sens discursif, dans la mesure où il n'apparaît que dans certains tours, privilégiés par la psychomécanique, alors qu'il est absent dans d'autres, escamotés par elle.

### 1.2.2. Conditionnel et époque passée

De nombreuses recherches, dans des cadres théoriques différents – notamment Reichenbach 1947, Wilmet 2001, Gosselin 1996, 2001, Vet et Kampers-Manhe 2001, – font du conditionnel un temps de l'époque passée, et très précisément un ultérieur du passé, en appui le plus souvent sur la morphologie : l'affixe *-ai(s)* situe un point dans le passé, à partir duquel le procès est vu comme ultérieur (affixe *-r*) :

(9) Angela Merkel a admis que la Géorgie *rejoindrait* un jour l'Alliance atlantique. (*Le Monde*, 19 août 2008)

---

<sup>7</sup> Pour prévenir sans doute ce type d'objection, Guillaume assortit son analyse selon laquelle il n'y aurait pas de surcharge hypothétique en emploi temporel de l'habile remarque suivante... qui ne convaincra que les convaincus : « la décadence syntaxique est sujette à apporter avec elle une quantité minimale de décadence morphologique » (1971 : 138), c'est-à-dire de surcharge d'hypothèse, « qui peut être très peu et avoisiner la nullité » (*ibid.*).

Le point dans le passé – *reference point* chez Reichenbach<sup>8</sup> – correspond à l’acte de parole de l’actant Angela Merkel situé dans l’époque antérieure par le passé composé (*a admis*) ; à partir de ce point, le procès *rejoindre* actualisé au conditionnel est vu comme ultérieur, une ultériorité que seul le contexte permet de situer ici comme future : de par nos connaissances du monde, nous savons, au moment de la publication de cet article de journal, que la Géorgie n’a pas rejoint l’Alliance atlantique. Le conditionnel ne situe pas par lui-même le procès par rapport au moment de l’énonciation ( $t_0$ ), ce qui se vérifie de ce qu’il peut se conjoindre, suivant le cotexte, avec un circonstant des trois époques passée, présente et future :

(10) tu m’avais dit que tu *reviendrais la semaine dernière / aujourd’hui / la semaine prochaine*

Et ce qui rend compte de ce que Reichenbach explicite la structure du conditionnel (« posterior past ») non par une formule mais par trois : R-E-S ; R-E,S ; R-S-E.

Ce type d’approche, à la différence des précédentes, ne pose aucun sémantisme autre que temporel au fondement du conditionnel ; l’analyse prend pour point de départ les emplois temporels et en dérive ensuite les emplois modaux. Très probante pour ceux-là, elle l’est moins pour ceux-ci : il n’est pas toujours facile de conserver, dans certains emplois, les deux éléments de *passé* et d’*ultériorité*.

J’illustrerai par l’étude de Vet et Kampers-Manhe 2001, ce que je considère comme des difficultés de l’approche temporelle du conditionnel en termes d’ultérieur du passé. Ces deux auteurs posent un parallélisme non seulement morphologique mais aussi discursif entre futur et conditionnel : les deux temps auraient des emplois temporels semblables, à partir desquels sont explicables leurs emplois modaux, également en tous points similaires.

En emploi temporel, l’événement est situé comme « postérieur » au moment de l’énonciation, pour le futur ; et à un moment de référence passé, pour le conditionnel. Les deux temps disposent de deux grands types d’emplois non-temporels dénommés *modal* et *illocutionnaire* :

– Vet et Kampers-Manhe rapprochent, sous le terme de *modal*, le futur conjectural (« Paul n’est pas là : il *aura manqué* son train ») et le conditionnel de citation (« Chirac *serait* à Amsterdam »), dans la mesure où ce qui est concerné dans les deux cas, c’est la « valeur de vérité de la proposition exprimée dans l’énoncé » (2001 : 90).

– ils parlent d’emploi *illocutionnaire* pour les tours de mitigation qui déplacent l’acte de langage dans l’avenir (futur : « Ce *sera* tout ? ») ou dans le passé (conditionnel : « je voudrais vous demander ... »).

Dans ces emplois non-temporels, le procès, à la différence de ce qui se passe pour les emplois temporels, n’est pas, selon les auteurs, situé en postériorité. Vet et Kampers-Manhe parlent de *perte* du trait de postériorité, ce qu’ils mettent au compte d’un processus de grammaticalisation (*op. cit.* : 103).

Le parallélisme des emplois, pour séduisant qu’il soit, me semble à la fois insuffisamment et trop appuyé :

– il oublie certains faits de discours similaires, comme p. ex. l’emploi *historique* (ou *objectif*) de ces deux temps :

(11) Par la suite, il *rejoindrait* son vieux rival Gérard Pomeyrol et ces deux hommes *porteront* très haut le renom de l’athlétisme qui à l’époque était un sport majeur en Dordogne. (*Sud-Ouest* 2005, corpus E. Labeau)

---

<sup>8</sup> Reichenbach, on le sait, définit les différents temps verbaux de l’anglais par trois points : *E* (= event point), *S* (= speech point) et *R* (= reference point), qui peuvent être unis par une relation d’antériorité (-), ou de simultanéité (,).



– il laisse de côté des emplois du futur qui n’ont pas leur pendant du côté du conditionnel (p. ex. l’emploi « de bilan », (12)) et des emplois du conditionnel qui n’ont pas leur pendant du côté du futur (p. ex. l’emploi *ludique*, (13)) :

(12) *Une vieille dame à son fils qui taille les rosiers du jardin sous la pluie*

– bé finalement tu vois tu les *auras taillés* malgré la pluie (mars 2009)

(13) *conversation de deux enfants qui jouent aux vendanges avec des playmobils*

– alors moi je *prendrais* le tracteur et j’*irais* à la coopérative pendant que toi tu *couperais* des raisins

– ouais je *couperais* des raisins et je les *mettrais* dans la pastière là...

Mais c’est l’argument de la *perte*, dans les emplois non-temporels, d’un trait de la définition temporelle – la postériorité – par grammaticalisation, que je voudrais discuter. Il me paraît difficilement recevable : dans un processus de grammaticalisation comme celui qui affecte le verbe *aller* dans son emploi d’auxiliaire (auquel les auteurs comparent ce qui se passe pour les emplois non-temporels du conditionnel), p. ex. *le train va partir*, il n’y a pas « perte du sens de verbe de mouvement » (*ibid.*) mais allègement, « subduction » dirait Guillaume, de ce sens encore actif, et que l’on peut expliciter comme ‘mouvement abstrait vers la borne initiale du procès’ (Bres et Barceló 2007). Parler de *perte* d’un élément de la valeur de base de la forme me semble surtout consister à effacer ledit élément dans l’explication parce qu’il ne rentre pas dans son cadre. Ce qui témoigne d’un problème que rencontrent toutes les approches strictement temporelles<sup>9</sup> : la difficulté à dériver les emplois modaux à partir de la valeur de base posée pour les emplois temporels.

### 1.2.3. Conditionnel et autre *actualité*

Signalons enfin une troisième possibilité d’analyse, en relation avec une distinction non pas d’*époque* mais d’*actualité*. On sait que Damourette et Pichon (1936) opposent deux actualités : *noncale* et *toncale*, et analysent l’affixe *-ai(s)* de l’imparfait comme morphème non du passé mais de l’*actualité toncale* (§ 1707, p. 175) :

Ce tiroir marque le placement du fait verbal dans une autre sphère d’action, une autre *actualité*, que celle où se trouve le locuteur au moment de la parole. (1936 : 177, § 1709)

Il sera parlé pour le conditionnel de *toncal futur* (§ 1837, p. 407). En appui sur leur analyse, Veters 2001 définit ce temps comme *ultérieur du non-actuel*. Il me semble que l’on peut classer également dans cette catégorie Abouda 2001 dans la mesure où la notion qu’il avance d’« espace énonciatif distinct » (p. 293) – sur laquelle il développe son approche polyphonique, *infra* 1.3. – rappelle fort celle d’actualité toncale :

le conditionnel exprime, dans tous ses emplois, une valeur prospective, à partir d’un espace énonciatif distinct de celui du locuteur. (2001 : 293)

L’approche « énonciative » en termes d’*autre actualité* est d’un grand rendement. Elle permet d’éviter les difficultés que rencontrent (i) les approches sémantiques en termes de condition (1.1.) ou d’hypothèse (1.2.1) pour rendre compte des emplois temporels ; et (ii) l’approche temporelle (1.2.2.), pour rendre compte des emplois modaux. Pour Damourette et Pichon, l’*autre actualité* est d’ordre temporel dans les cas du conditionnel temps (*supra* (9)), et d’ordre

---

<sup>9</sup> Pour une analyse critique du traitement du conditionnel journalistique dans l’approche temporelle de L. Gosselin, cf. Bres 2009b .

énonciatif p. ex. dans le conditionnel préludique – emploi si problématique à expliquer pour les autres approches (*supra* (13)).

Cette force explicative peut faire l'objet des mêmes critiques que celles qui ont été adressées à la conception *toncale* de l'imparfait : la notion d'*autre actualité* est très (trop ?) générale ; pouvant presque tout justifier, elle n'explique rien de façon très précise, et échappe à toute falsification. D'autre part, on peut parfaitement rendre compte des différents emplois de l'imparfait – même les plus apparemment rebelles comme ceux que l'on trouve dans les énoncés hypocoristique, forain, atténuatif, etc... – à partir de l'instruction [+ passé]. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour le conditionnel ? Mais l'objection principale procède de la comparaison des langues romanes : la forme qui a prévalu en italien s'est construite non sur l'imparfait mais sur le prétérit... qui n'a rien de toncal et ne saurait être dépourvu de l'instruction [+ passé]. Or cette forme en italien a des fonctionnements tout à fait semblables à ceux des conditionnels des autres langues romanes formés sur l'imparfait : c'est donc, me semble-t-il, que la clé de ce temps ne réside pas dans l'*autre actualité* que lui conférerait l'affixe *-ai(s)*....

#### 1.2.4. La question de l'aspect

Le paradigme explicatif temporel, qu'il considère le conditionnel comme un temps de l'époque future (1.2.1.) ou de l'époque passée (1.2.2.), met précisément en relation cette forme avec les autres temps de l'indicatif, notamment dans la représentation aspectuelle qu'il donne du temps interne du procès. Sur ce point également, les analyses divergent. On peut distinguer trois positions :

– le conditionnel représenterait le temps interne *cursivement*, c'est-à-dire de façon sécante. C'est la position de la psychomécanique (Guillaume 1929) : en appui sur l'affixe *-ai(s)*, il est dit que l'imparfait comme le conditionnel représentent le temps interne comme conversion de la particule incidente  $\alpha$  en particule décadente  $\omega$ , alors que le passé simple comme le futur le donnent à voir en seule incidence  $\alpha$ , ce qui permet une structuration symétrique des époques passée et future ;

– le conditionnel représenterait, à l'inverse, le temps interne *globalement*. Selon M. Wilmet, le conditionnel, de par l'affixe *-r*, donne la même représentation que le futur, parce qu'il est comme lui formé sur l'infinitif qui saisit le procès globalement. L'auteur voit confirmation de cette analyse dans la comparaison du conditionnel avec certains emplois de l'imparfait :

(14) Corinne m'a dit qu'elle *viendrait* / *venait* demain

L'imparfait, de représentation sécante, « procure au futur 2 (= conditionnel) un pendant expressif. Ce contraste exige que le futur 2 n'ait pas comme le passé 2 (= imparfait) l'aspect sécant » (2003 : 445).

– la troisième position est un assouplissement de la précédente : L. Gosselin défend l'idée que le conditionnel, comme le futur, est le plus souvent d'aspect *aoristique* (= global), sauf lorsqu'un circonstant ponctuel associé à un procès atélique impose l'aspect *inaccompli* (= sécant) (1996 : 214-215 ; 2001 : 59).

On le voit : l'approche temporelle psychomécanique qui fait du conditionnel un temps du futur, le met en relation pour ce qui est de l'aspect avec un temps de l'époque passée, l'imparfait ; alors que les approches temporelles qui font du conditionnel un temps de l'époque passée, le mettent en relation pour ce qui est de l'aspect avec un temps de l'époque future, le futur...

Ces trois analyses me semblent faire problème dans la mesure où elles ne permettent pas de rendre compte d'un fait linguistique simple. Dans un article déjà ancien (Bres 1997), j'ai

proposé de tester l'aspect du conditionnel ainsi : à l'époque passée, la distinction aspectuelle *global / cursif* se signifie par une alternance des formes passé simple / imparfait :

(15) Il *était* depuis trois mois à Lille quand il *reçut*, un matin, la visite d'une jeune femme, la soeur de son ancienne maîtresse. (Maupassant, *Une passion*)

Avec le conditionnel, ladite alternance disparaît (c'est également le cas avec le présent et avec le futur) :

(15') Il *serait* depuis trois mois à Lille quand il *recevrait*, un matin, la visite d'une jeune femme.

Si le conditionnel était d'aspect global, il ne saurait être associé à une représentation cursive du procès comme il le fait dans *serait* ; s'il était d'aspect cursif, il ne saurait actualiser une représentation globale comme il le fait dans *recevrait*... Le conditionnel donne une représentation aspectuelle ni globale ni cursive : il est *neutre* vis-à-vis de cette opposition (comme le présent et le futur)<sup>10</sup>.

### 1.3. Les approches polyphoniques

Dans les cadres de la théorie polyphonique de Ducrot 1984, se sont développées différentes analyses – Korzen et Nølke 1990 et 2001, Haillet 1995, 2002, 2003 et 2007, Abouda 1997a et 2001, Donaire 1998, Vuillaume 2001, Kronning 2002 – qui, malgré quelques différences, partagent l'idée que le conditionnel introduit une distance énonciative du locuteur à son énoncé. Citons seulement M.-L. Donaire :

Lorsqu'une unité lexicale participant à un contenu *p* est affectée par la marque *-rait* dans un énoncé, celle-ci déclenche une interprétation polyphonique de l'énoncé, en ce sens que le locuteur introduit par ce moyen une distance énonciative par rapport à *p*, distance qui fait intervenir une autre voix, un autre point de vue qui se voit attribuer *p*. (1998 : 218)

À la différence des approches modales ou temporelles (de type 1.1, et 1.2.) qui privilégient un type d'emploi pour en dériver tous les autres, ces théorisations – qui, nous l'avons vu, peuvent avoir une base modale (Korzen et Nølke 2001, Kronning 2002) ou temporelle (Abouda 1997, 2001, Vuillaume 2001) – procèdent plutôt comme Damourette et Pichon : l'invariant retenu – la toncalité future pour Damourette et Pichon, la distance énonciative pour les approches polyphoniques – est placée de la même manière à la base des différents emplois du conditionnel.

Les approches polyphoniques du conditionnel ont pour elles, outre leur insertion dans un courant théorique énonciatif, la polyphonie, qui a déjà fait ses preuves sur d'autres marqueurs, le fait qu'elles font des propositions qui, sous des formulations différentes, sont pour l'essentiel convergentes ; et surtout, qu'elles permettent de mettre de l'ordre dans le maquis des différents emplois : citons p. ex. la façon dont Haillet 2002 propose un classement des divers emplois en trois ensembles : temporel, d'hypothèse, d'altérité énonciative, à partir des paraphrases que chacun accepte ou refuse ; ou la manière dont Abouda 2001 traite en les mettant en relation les emplois journalistique, polémique et atténuatif.

On décrira quelques points qui peuvent faire l'objet de critiques : à l'exception d'Abouda 1997 et de Vuillaume 2001, les approches polyphoniques procèdent fort différemment du paradigme explicatif temporel : elles ne s'appuient pas (ou très peu) sur la morphologie, et donc ne disposent pas le conditionnel par rapport aux autres temps de l'indicatif. De la sorte,

---

<sup>10</sup> Ce que vérifie le système : la distinction aspectuelle *global / cursif* ne peut se réaliser qu'au passé ; c'est seulement là qu'elle dispose d'une distinction de formes (passé simple / imparfait) pour se signifier.

elles ont tendance à ne pas se positionner par rapport à ce qui est débattu par les temporalistes : la question temporelle, qui situe le conditionnel dans l'époque future ou dans l'époque passée ; la question aspectuelle, qui en fait un temps donnant une représentation du temps interne cursive ou (et) globale. Plus fondamentalement : les approches polyphoniques tendent à constater<sup>11</sup>, à décrire avec pertinence, mais à ne pas proposer de véritable explication du phénomène qui est à la base de leur conception, le fonctionnement polyphonique du conditionnel : d'où procède le point de vue ou l'être discursif distinct du locuteur qu'il met en scène ? Korzen et Nølke 2001 p. ex. ne me semblent pas échapper à cette objection : définissant (en appui sur Togeby 1982, lui-même en appui sur Damourette et Pichon 1936) le conditionnel comme *allocentrique* par rapport au futur *nynégocentrique*, ils posent que le « propre du conditionnel est d'effectuer une distanciation par rapport aux coordonnées énonciatives standard : son emploi implique l'établissement d'un nouveau point de repère ». Mais d'où procède ce « propre » du conditionnel : cette « distanciation », ce « nouveau point de repère » ?

On peut enfin se demander si les approches polyphonistes, en définissant le conditionnel par la distance énonciative, c'est-à-dire en termes de *modalisation*, ne se rapprochent pas de l'approche du conditionnel *mode*. La modalisation serait-elle si éloignée du mode ?

Au terme de ce rapide parcours des différentes approches du conditionnel, il apparaît que ce temps de formation romane, qui est venu concurrencer le subjonctif dans certains de ses emplois – ce qui explique peut-être qu'il puisse être appréhendé comme un mode (1.1.) – résiste à l'analyse parce qu'il s'est glissé entre le futur et l'imparfait et, de cette position, est parvenu à développer, au-delà des emplois temporels, de nombreux emplois modaux dont l'approche temporelle a du mal à rendre compte (1.2.), parce qu'ils mettent en jeu une structure énonciative particulière, que l'approche polyphonique décrit mais qu'elle ne parvient pas vraiment à expliquer (1.3.).

## 2. Le conditionnel : de sa valeur aspectuo-temporelle à sa structure énonciative dialogique

### 2.1. Du conditionnel comme ultérieur du passé

En appui sur la morphologie et dans les cadres de l'approche temporelle présentée en 1.2.2., je pose que le conditionnel est un ultérieur du passé : l'affixe *-ai(s)* place un point dans le passé (dimension déictique), à partir duquel le procès est vu, de par l'affixe *-r*, en ultériorité (dimension anaphorique).

Temps de l'indicatif, ses instructions (temporelle et aspectuelles) qui définissent sa valeur en langue sont en relation avec les instructions des formes dont sa morphologie le rapproche, l'imparfait et le futur :

		instruction temporelle	instruction aspectuelle
imparfait	il pleuvait	[+ passé]	[+ tension], [- incidence]
futur	il pleuvra	[+ présent][+ ultériorité],	[+ tension] [± incidence]
conditionnel	il pleuvrait	[+ passé] [+ ultériorité],	[+ tension], [± incidence]

<sup>11</sup> Toujours à l'exception de Abouda 1997a et 2001 (*supra* 1.2.3) qui fonde son analyse sur l'approche toncale de l'affixe *-ais*, et tombe sous le coup de l'argument du conditionnel italien qui peut lui être opposé (*supra* 1.2.3.) ; et de Vuillaume2001 qui s'appuie sur une analyse de l'affixe *-ais* en termes de subjectivité, cf. Bres 2009b.

Le conditionnel partage avec l'imparfait le fait d'être un temps du passé, mais se différencie de lui doublement : il pose une ultériorité temporelle du procès, et représente le temps interne de façon neutre aspectuellement (ce qui est noté :  $[\pm \text{ incidence}]$ ).

Le conditionnel partage avec le futur la représentation neutre aspectuellement du temps interne, comme le fait de poser l'ultériorité temporelle du procès ; mais se différencie de lui en ce que cette ultériorité se développe à partir d'un point du passé, et non du moment  $t_0$  de l'énonciation, comme le fait le futur. On va voir que c'est ce rapport de similitude et de différence avec le futur qui définit la spécificité du conditionnel.

Commençons par préciser l'appréhension phénoménologique du temps : à la suite des logiques du temps (Gardies 1975), on peut considérer que le PASSE est de l'ordre de l'*irrévocable*, alors que le FUTUR est de l'ordre du *possible*, et même des *possibles* : je ne peux pas plus faire que ce qui a eu lieu n'ait pas eu lieu, que faire que ce qui n'a pas encore eu lieu ait eu lieu... En tant qu'irrévocable, le PASSE est *unilinéaire* : hier à 20h, je préparais une salade, je ne pouvais donc être en réunion, ou au cinéma ; en tant que possible(s), le FUTUR est *ramifié* : demain à 20h, je préparerai une salade, ou serai en réunion, ou au cinéma, ou... Cette appréhension phénoménologique, si elle n'a pas d'incidence directe sur la structure des temps verbaux, détermine certains de leurs emplois en discours. Si ma mémoire ne me fait point défaut, je peux affirmer (16), mais difficilement (17) :

(16) demain à 20h, je *préparerai* une salade, ou *serai* en réunion, ou au cinéma, ou...

(17) ?hier à 20h je *préparais* une salade, ou j'*étais* en réunion, ou au cinéma, ou...

Soulignons que la ramification du FUTUR comme la linéarité du PASSE procèdent du locuteur-énonciateur<sup>12</sup>.

### 3.2. ... au conditionnel énonciativement dialogique

Si le PASSE est objectivement irrévocable, je peux positionner dans cette époque un point à partir duquel ce qui est pour moi passé était alors à venir, simplement possible, et dire p. ex. :

(18) Tu es venue me voir hier soir. Dès le matin, j'espérais que tu *viendrais*

Je peux même envisager une autre ligne que celle des faits réalisés :

(19) Tu es venue me voir hier soir. Tu ne *serais* pas *venue*, j'*aurais consolé* mon chagrin dans l'alcool

L'invention du conditionnel me semble consister à injecter du possible, des possibles, de la ramification, dans une époque, le PASSE, qui objectivement l'exclut. Ce qui implique que ces possibles seront forcément *subjectifs* : entendons par là qu'ils exigeront une subjectivité différente (au moins temporellement) de celle du locuteur-énonciateur  $E_1$ , un autre énonciateur,  $e_1$ . En (18), la venue de l'être attendu est de l'ordre du passé effectif (le passé composé *est venue*) pour le je-énonciateur  $E_1$ . Elle ne peut s'énoncer comme à venir que pour un je-énonciateur  $e_1$ , certes coréférentiel au premier, mais différent de lui temporellement, un autre énonciateur. Le dédoublement énonciatif du conditionnel procède de sa structure temporelle : le point dans le passé à partir duquel le procès peut s'énoncer comme ultérieur se densifie forcément en un énonciateur autre que l'énonciateur principal. Ce que confirme le fait que les emplois temporels du conditionnel, les premiers diachroniquement, se réalisent en

---

<sup>12</sup> Rappelons que nous appelons *locuteur* l'instance qui actualise l'énoncé dans sa dimension de *dire* (correspondant à l'acte locutoire) ; et *énonciateur*, l'instance à partir de laquelle l'énoncé est actualisé dans ses dimensions modale et déictique, à savoir inscrit comme acte de langage à partir d'un *ego, hic et nunc*.

discours rapporté, indirect (*supra* (9)) ou libre (20), c'est-à-dire dans des structures syntaxiques dialogiques, à savoir des structures impliquant, explicitement ou implicitement, une double énonciation : celle du discours citant et celle du discours cité.

(20) Il était temps qu'il s'occupe un peu de lui (...). Là-bas, tout en se promenant dans les petites rues, il *essaierait* de faire le point. De nouveau il eut un coup au cœur : le ciel *serait* bleu, du linge *flotterait* aux fenêtres. Il *marcherait*, les mains dans les poches, en touriste. (de Beauvoir, *Les Mandarins*)

En disant que le conditionnel est une forme dialogique en langue parce que sa structure d'ultérieur du passé implique, outre le locuteur-énonciateur E<sub>1</sub>, un autre énonciateur e<sub>1</sub>, j'explique, me semble-t-il ce que l'approche polyphonique ne faisait que constater : la distanciation énonciative. Sauf que, petite différence complémentaire, cette distance énonciative – le fait que « l'*objet* correspondant, construit par le discours, n'est pas représenté comme intégré à la réalité du locuteur » (Haillet 2007 : 118) – je la considère comme un effet de sens induit par le dédoublement énonciatif : si « le locuteur introduit par ce moyen [le conditionnel] une distance énonciative par rapport à *p* » (Donaire, citation *supra*), c'est tout simplement *parce que* l'ultériorité qui définit le conditionnel s'énonce à partir d'un autre énonciateur e<sub>1</sub>, situé dans le passé. Il me semble également que les difficultés rencontrées par l'approche temporelle – tout au moins pour celle qui définit le conditionnel comme un temps du passé – pour rendre compte des emplois modaux, tient à ce qu'elle ne tire pas les conséquences énonciatives de sa définition du conditionnel comme ultérieur du passé : elle ne pose pas à l'origine du conditionnel un énonciateur différent du locuteur-énonciateur<sup>13</sup>.

L'hypothèse du conditionnel ultérieur du passé, et donc dialogique de ce fait, permet-elle de rendre compte des emplois modaux ? Pointons le problème qu'elle rencontre : nous avons dit que le conditionnel ne positionnait pas le procès par rapport à t<sub>0</sub> (*supra* (13)); or, dans lesdits emplois modaux, le procès au conditionnel présent a sa référence temporelle dans le PRESENT ou le FUTUR, et jamais dans le PASSE. Illustrons par les tours hypothétique (1), de rumeur (21), d'exclamation (22) :

(1) Qu'est-ce que vous *feriez* (/ maintenant / demain / \*la semaine dernière) si une femme vous disait qu'elle vous aime ? (Maupassant, *La Bûche*)

(21) d'après Suzanne, il *tromperait* sa femme (/en ce moment / \*l'année dernière) mais elle le *saurait* (conversation)

(22) Quoi ! je *retrouverais* (/ maintenant / bientôt / \*la semaine dernière) l'honneur que je croyais perdu ! quoi ! vous m'*aimeriez* encore ! (Constance de Salm, *Vingt-quatre heures de la vie d'une femme sensible*)

Dans ces tours, seul le conditionnel passé peut référer au PASSE, soit pour (1) :

(1') Qu'est-ce que vous *auriez fait* (/la semaine dernière) si une femme vous avait dit qu'elle vous aimait?

J'avance l'explication suivante : dans les emplois temporels, l'énonciation enchâssée de e<sub>1</sub> est *posée* (explicitement en discours indirect, implicitement en discours indirect libre<sup>14</sup>). Dans les emplois modaux, elle est simplement *présupposée*. La structure d'enchâssement énonciatif dialogique s'est allégée : l'énonciateur enchâssé e<sub>1</sub>, comme son acte d'énonciation, ne sont plus présents explicitement ou implicitement, mais la structure du conditionnel repose toujours sur un dédoublement énonciatif, à savoir la présupposition d'un énonciateur autre situé dans le PASSE de E<sub>1</sub>, à partir duquel le procès est vu en ultériorité. Cette présupposition

<sup>13</sup> Ou elle l'introduit localement : c'est ce que fait M. Wilmet, pour rendre compte de certains emplois comme le conditionnel journalistique, sans que soit expliqué d'où procède ledit « énonciateur secondaire » (2001 : 37).

<sup>14</sup> L'emploi *objectif* (*supra* (7)-(8)) présente quelques spécificités étudiées in Bres 2009c.

est elle-même plus ou moins forte. Elle est plutôt appuyée dans l'emploi de citation : cet effet de sens repose sur la présupposition d'un acte de parole antérieur, dont l'actant (correspondant à  $e_1$ ) peut d'ailleurs être explicité (*selon, d'après x*), ce qui est le cas en (21)<sup>15</sup>. La présupposition n'est pas marquée du tout dans les tours hypothétiques, de mitigation ou de jeu, elle n'est perceptible que dans son effet en discours. Analysons seulement ce dernier emploi, réalisé en (23) :

(23) *Un couple dans le salon d'un hôtel*

- Je ne te **connaîtrais** pas encore, dit Alissa, on ne se **serait** pas **dit** un mot. Je **serais** à cette table. Toi, à une autre table, seul, comme moi – elle s'arrête –, il n'y aurait pas Stein, n'est-ce pas ? pas encore ?
- Pas encore. Stein **vient** plus tard.

Alissa regarde fixement la partie sombre de la salle à manger, la montre du doigt.

- Là, dit-elle, tu **serais** là. Toi, là, moi, ici. On **serait** séparés. Séparés par les tables, les murs des chambres – elle écarte ses poings fermés et elle crie doucement : – séparés encore.

- Il y **aurait** nos premières paroles, dit Max Thor. (Duras, *Détruire, dit-elle*)

Nous savons par le cotexte qu'Alissa et Max se connaissent (ils sont mariés), se sont parlé, ne sont pas séparés, etc... Les procès au conditionnel sont donc contrefactuels (cf. les négations). On comprend spontanément qu'Alissa *imagine* des faits différents de la réalité, qu'elle joue à inventer une autre vie. Cet effet de sens de dissociation énonciative procède de ce que le conditionnel présuppose un énonciateur implicite  $e_1$  dans le passé, distinct de  $E_1$ , pour qui les procès *ne pas se connaître, ne pas se dire un mot, être séparés*, etc. sont des possibles, alors que  $E_1$  sait très bien qu'ils ne correspondent pas à la réalité présente. Comme  $e_1$  est une position énonciative purement fonctionnelle, le calcul de la référence du procès ne saurait se rattacher seulement, par anaphore, au moment de cette énonciation. Il a besoin d'un complément qui l'ancre dans le temps : ce qui se fait *déictiquement* par défaut, à partir du seul point stable et effectif, celui de l'énonciation de  $E_1$  en  $t_0$ . Nous avons vu que le paramètre de l'ultériorité (*-r*) permet que le procès, envisagé à partir d'un énonciateur  $e_1$  situé dans le passé, puisse référer, en fonction de la demande contextuelle, aussi bien au passé qu'au présent ou au futur : dans ce type de contexte, ledit procès réfèrera à  $t_0$  pour le conditionnel présent (*connaîtrais, serais*, etc.), et à de l'accompli à  $t_0$  pour le conditionnel passé (*serait dit*).

Ce fonctionnement selon lequel, du fait du manque d'assise de l'énonciation de  $e_1$ , la référence du procès, toujours calculée anaphoriquement à partir d'elle, se stabilise déictiquement par rapport à  $t_0$ , est également celui des différents emplois dits modaux par les grammairiens – c'est-à-dire ceux dans lesquels l'acte énonciatif autre, que je place au principe de la structure du conditionnel, est seulement présupposé linguistiquement.

## Conclusion

Le parcours du domaine des études sur le conditionnel a permis de distinguer trois grandes approches : modale, temporelle, polyphonique. On peut dire, à la réflexion, que chacune d'elles structure son analyse sur un des trois aspects par lesquels cette forme se manifeste en discours : en concurrence avec le mode subjonctif, comme un futur du passé en discours rapporté, comme une sorte de diathèse médiative.

La présentation sommaire de ces trois paradigmes explicatifs a tenté de faire apparaître la force, comme ce que j'appréhende comme les limites de chacune : l'approche modale – comme d'ailleurs l'approche temporelle psychomécanique – convainc difficilement lorsqu'elle analyse les emplois temporels en discours rapporté, et bute carrément sur les emplois *objectifs* ; l'approche temporelle, inversement, rencontre quelque difficulté à rendre compte de certains emplois modaux ; l'approche polyphonique est bien à même de décrire

---

<sup>15</sup> Bres 2009b est consacré à l'analyse de ce type d'emploi.

l'ensemble des usages, mais il me semble qu'elle n'explique pas d'où procède la distanciation énonciative qu'elle pose au principe du conditionnel.

J'ai proposé une hypothèse qui tente de faire avancer la réflexion en croisant l'approche temporelle et l'approche énonciative : le conditionnel, de par sa morphologie, est un ultérieur du passé, ce qui a pour conséquence que l'ultériorité s'énonce à partir d'un énonciateur différent du locuteur-énonciateur principal. Dialogique en langue, sa structure temporelle et énonciative, qui diachroniquement a servi au départ à signifier l'ultérieur du passé en discours rapporté (emplois temporels), s'est émancipée de ce cotexte explicite tout en restant elle-même, pour signifier différentes formes de médiation énonciative, ce que les grammaires appellent ses emplois *modaux*.

### Références bibliographiques

- Abouda L., 1997a, *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, thèse de doctorat, Paris VII.
- Abouda L., 1997b, « Le conditionnel : temps ou mode ? Arguments syntaxiques », *Revue Romane* 32, 2, 179-198.
- Abouda, L., 2001, « Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire », in P. Dendale et L. Tasmowski (éd.), 277-294
- Barceló G. J. et Bres J. 2006, *Les temps de l'indicatif*, Paris : Ophrys.
- Bres J., 1997, « Ascendance / descendance ; incidence /décadence en français : affaires de couples », *Cahiers de praxématique* 29, 157-183.
- BRES J., 2005, « Savoir de quoi on parle : dialogal, dialogique, polyphonique », in Bres J, Haillet P., Mellet S., Nølke H., Rosier L. (éd.), dans *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques*, Bruxelles, de Boeck, Duculot, p. 47-62.
- BRES J., 2009a, « Dialogisme et temps verbaux de l'indicatif », *Langue française*, à paraître.
- BRES J., 2009b, « Robert aurait pris sa retraite et passerait du bon temps... Du conditionnel dit journalistique », dans Maury-Rouan Cl. (éd.), *Regards sur le discours, Mélanges Robert Vion*, Aix-en-Provence, Presses de l'université de Provence, sous presse.
- BRES J., 2009c, « Alors comme ça, le conditionnel serait une forme dialogique... », in Perrin L. (éd.), *La question polyphonique ou dialogique en sciences du langage*, Metz, sous presse.
- Bres J. et Barceló G. J., 2007, « La grammaticalisation de la forme *itive* comme *prospectif* dans les langues romanes », in M. J. Fernandez-Vest (éd.), *Combat pour les langues du monde - Fighting for the world's languages, Hommage à Claude Hagège*, Paris, Ed. L'Harmattan, Collection Grammaire & Cognition, N° 4 et 5, 91-103.
- BRES J. et ROSIER L., « Réfractations : *polyphonie* et *dialogisme*, deux exemples de reconfigurations théoriques dans les sciences du langage francophones », dans B. Vauthier (éd.) *Bakhtine, Volochinov et Medvedev dans les contextes européen et russe, Slavica Occitania* 25, 2007, 437-461.
- Brunot F. et Bruneau C., 1969, *Précis de grammaire historique*, Paris : Masson et Cie
- Caudal P et Vettters C., 2005, « Un traitement conjoint du conditionnel, du futur et de l'imparfait : les temps comme des fonctions d'acte de langage », *Cahiers Chronos* 12, 109-124.
- Damourette J. et Pichon E., 1911-1936, *Des mots à la pensée*, Paris : d'Artrey.
- Dendale P., 2001, « Les problèmes linguistiques du conditionnel français », in Dendale P. et L. Tasmowski (éd.), 7-16.
- Dendale P. et L. Tasmowski (éd.), *Le conditionnel en français*, Recherches linguistiques 25, Université de Metz.



- Donaire M.-L., 1998, « La mise en scène du conditionnel, ou quand le locuteur reste en coulisses », *Le Français Moderne* 66, 2 : 204-227.
- Gosselin L., 1996, *Sémantique de la temporalité*, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Gosselin L., 2001, « Relations temporelles et modales dans le « conditionnel journalistique » », in P. Dendale et L. Tasmowski (éd.), 45-66.
- GOUGENHEIM G., 1929/1971, *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris, Nizet.
- Guillaume G., 1929/1970, *Temps et verbe*, Paris : Champion.
- Guillaume G., 1971, *Leçons de linguistique 1948-1949*, série A, Vol. 1, *Structure sémiologique et structure psychique de la langue française I*, Paris : Klincksieck, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Haillet P., 1992, *Emplois 'journalistiques' du conditionnel en français contemporain. Essai de linguistique descriptive*, Université de Toronto..
- Haillet P., 2002, *Le conditionnel en français. Une approche polyphonique*, Paris : Ophrys.
- HAILLET P. P., 2003, « Représentations discursives, point(s) de vue et signifié unique du conditionnel », *Langue française* 138, 35-47.
- HAILLET P. P., 2007, *Pour une linguistique des représentations discursives*, Bruxelles, De Boeck.
- Korzen H. et Nølke H., 1990, « Projet pour une théorie des emplois du conditionnel », in Halmøy O., Halvorsen A., Lorentzen L. (eds), Actes du 11<sup>e</sup> congrès des romanistes scandinaves, Université de Trondheim, 273-300.
- Korzen H. et Nølke H., 2001, « Le conditionnel : niveaux de modalisation », in P. Dendale et L. Tasmowski (éd.), 125-146..
- Kronning H. 2002, « Le conditionnel « journalistique » : médiation et modalisation épistémiques », *Romansk forum* 16, 2, 561-575.
- Martin R., 1981, « Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ? (à propos du futur et du conditionnel en français) », *Langages* 64, 81-92.
- Moeschler J. et Reboul A., 2001, « Conditionnel et assertion conditionnelle », in Dendale P. et Tasmowski L. (éd.), 147-168.
- Nilsson-Ehle H., 1943, « Le conditionnel“ futur du passé“ et la périphrase *devait* + infinitif », *Studia neophilologica* 16, 50-88.
- Nowakowska A., 2005, « Dialogisme, polyphonie : des textes russes de Bakhtine à la linguistique contemporaine », in Bres et al. 2005, 9-24.
- Reichenbach H., 1947, *Elements of symbolic logic*, New York : Free Press.
- Soutet O., 2006, « Reformulation de la chronogénèse des formes du futur et du conditionnel dans le système verbal français », *Le Français moderne* 75, 2, 177-190.
- Vet C. et Kampers-Manhe B., 2001, « Futur simple et futur du passé : leurs emplois temporels et modaux », in P. Dendale et L. Tasmowski (éd.), 89-104.
- Vetters C., 2001, « le conditionnel : ultérieur du non-actuel », in P. Dendale et L. Tasmowski (éd.), 169-207.
- Vuillaume M., 2001, « L'expression du futur du passé en français et en allemand », in P. Dendale et L. Tasmowski (éd.), 105-124.
- Wilmet M., 1997/2003, *Grammaire critique du français*, Bruxelles : Duculot.
- Wilmet M., 2001, « L'architecture du conditionnel », in P. Dendale et L. Tasmowski (éd.), 21-44.

